



Association jurassienne
d'accueil des migrants

EMBARGO JUSQU'AU MARDI 26 SEPTEMBRE, A 12H00

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'AJAM ouvre une structure d'accueil à Courtételle

La présence importante de migrants sur le territoire cantonal contraint l'AJAM à disposer de capacités d'hébergement suffisantes dans le canton du Jura. Rappelons que le Jura est tenu par la Confédération d'accueillir 1,1% des personnes qui demandent la protection de la Suisse, selon une clé de répartition en vigueur pour tous les cantons suisses. Près de 1000 personnes sont hébergées aujourd'hui dans les centres et structures de l'AJAM, contre 930 l'année dernière à la même époque et 800 en 2015. Récemment, le Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) a encore demandé aux cantons de maintenir un nombre suffisant de structures d'accueil, malgré une baisse des demandes d'asile en Suisse. Pour le SEM, la pression migratoire reste forte et le nombre de demandeurs d'asile en Suisse pourrait à nouveau augmenter considérablement.

Ainsi, le Conseil communal de Courtételle et une délégation de l'AJAM se sont accordés dernièrement sur la nécessité d'ouvrir une structure pour requérants d'asile à la rue du Vieux-Moulin 7 de cette localité (anciennement boucherie Fleury). Ce bâtiment n'est actuellement plus exploité mais il est adapté du fait de son occupation encore récente par une institution jurassienne à caractère social. L'AJAM le louera complètement en vue d'y héberger une vingtaine de personnes dès la fin de l'année. Le contrat de bail sera signé pour une première période de 3 ans.

Cette structure remplacera celle qui a été ouverte en 2010 à la rue de la Communance, à Delémont, et qui doit être fermée.

Les migrants qui seront accueillis à Courtételle auront le même statut que ceux qui résident dans les structures d'accueil de Porrentruy (au cœur de la vieille ville) et de Montfaucon (au centre du village). Ouvertes en 2015, à proximité de plusieurs commerces et écoles, ces structures d'accueil n'ont posé aucune difficulté majeure aux autorités communales et aux populations concernées.

L'encadrement des migrants qui seront hébergés à Courtételle sera réalisé par une présence régulière des collaboratrices et collaborateurs de l'AJAM. Pour la surveillance nocturne de cette structure, une entreprise de sécurité sera mandatée pour y effectuer des rondes.

Ce matin, mardi 26 septembre 2017, un tout-ménage a été distribué à la population. Signé par le Conseil communal du village et l'AJAM, ce texte met en évidence la compréhension des autorités communales quant à la nécessité d'offrir des places d'hébergement suffisantes pour accueillir les migrants qui sont attribués au canton du Jura par la Confédération. Le Conseil communal invite du reste la population locale à réserver un bon accueil aux migrants qui seront hébergés à Courtételle.

L'AJAM met tout en œuvre pour assurer au mieux la responsabilité qui est assignée au canton du Jura par le SEM. Elle est attentive à ce que la cohabitation entre les requérants et la population se déroule dans les meilleures conditions possibles. Elle remercie les communes jurassiennes concernées pour leur excellente collaboration.

Association jurassienne
d'accueil des migrants (AJAM)

Delémont, le 26 septembre 2017

Annexe : tout-ménage distribué à la population de Courtételle

Pour tout renseignement complémentaire :

M. Gilles Froidevaux, directeur adjoint de l'AJAM, téléphone 032 421 36 10